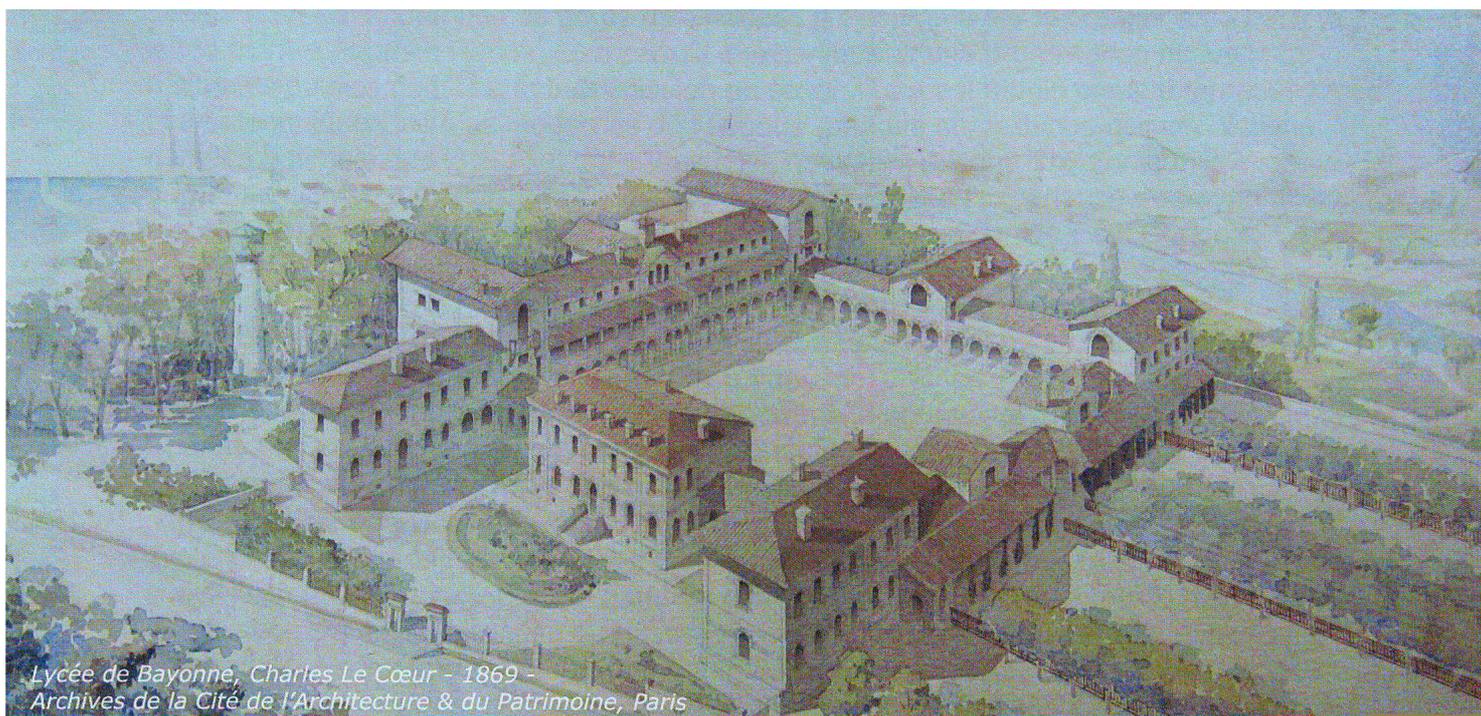


COLLEGE MARRACQ

1, rue des MONTAGNARDS 64100 BAYONNE

Téléphone : 05.59.63.29.65

Site Internet : webetab.ac-bordeaux.fr/Etablissement/CMarracqBayonne/



Lycée de Bayonne, Charles Le Coeur - 1869 -
Archives de la Cité de l'Architecture & du Patrimoine, Paris

1879



2021

Sommaire

◆ Le mot de l'équipe de direction	page 3
◆ Il était une fois Marracq	page 3
◆ Le Collège Marracq... le collège pour tous et pour chacun	page 4
◆ Les Options au Collège, de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	page 5 - 6 - 7 - 8
◆ Le service de la Vie Scolaire	page 8
◆ La Scolarité en collège	page 9
◆ Le Centre de Documentation et d'Information (CDI)	page 9
◆ Favoriser l'information et le suivi des élèves	page 10
◆ La SEGPA	page 10
◆ Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS)	page 10 - 11
◆ L'Association Sportive	page 12
◆ Le Foyer Socio-éducatif/	page 12
◆ La Restauration du Collège Marracq	page 13



◆ Le mot de l'équipe de direction,

En feuilletant cette plaquette, vous entrez dans le Collège Marracq de Bayonne.

Page après page, vous y découvrirez l'esprit de notre établissement, ses équipes, ses parcours, ses locaux, et ses projets qui feront le quotidien de votre enfant.

Notre équipe éducative est diverse, riche, et chacun, dans son rôle, donne le meilleur de lui-même pour offrir aux jeunes que nous accueillons et aux familles qui nous font confiance, **un accompagnement de qualité.**

Nous faisons en sorte au-delà des contenus disciplinaires d'apporter à tous les élèves une philosophie de vie basée sur le **respect, la persévérance, l'envie d'apprendre, pour les aider dans leur vie professionnelle et personnelle.**

NOUS SOMMES FIERS DE MÉRITER VOTRE CONFIANCE.

◆ Il était une fois MARRACQ...

Le collège Marracq est l'un des plus anciens collèges d'Aquitaine.

Le corps principal inauguré en 1879, abrite alors le lycée de garçons de Bayonne.

C'est un bel édifice, typique de l'architecture du XIXème siècle avec sa belle cour d'honneur entourée de galeries.

Transformé en hôpital militaire pendant la grande guerre, il reprend une vie normale au lendemain des hostilités, bénéficiant même du statut de lycée international.

En 1950, la nécessité se fait sentir d'agrandir l'établissement et 1960, 1969, puis 1975 voient les inaugurations de nouveaux bâtiments.

2014 a constitué une nouvelle étape de cette évolution avec la fin de la restructuration complète de l'établissement.

Si l'architecture extérieure rappelle le passé, les enseignements dispensés et les résultats de ses élèves attestent de sa modernité.

Au collège Marracq, l'éducation de chaque élève est une histoire qui s'écrit au présent.

◆ Le Collège MARRACQ... le collège pour tous et pour chacun...

Pour aider chaque élève à progresser, nous mettons notamment en place les dispositifs suivants :

L'Accompagnement personnalisé

A leur entrée au collège, certains élèves ont des acquis encore fragiles, d'autres sont désireux d'approfondir leurs savoirs et savoir-faire. Tous ont encore besoin de dispositifs d'aide adaptés à leur profil qui doivent pouvoir commencer dès leur entrée en 6^{ème}. L'accompagnement personnalisé est le cadre de mise en œuvre de ces aides.

Cet accompagnement comporte deux heures intégrées à l'emploi du temps et vise quatre objectifs :

- proposer une remise à niveau en cas de difficultés ;
- accompagner le travail de 6^{ème} en soutenant les élèves dans les apprentissages de cette classe ;
- favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail ;
- renforcer la culture générale en proposant des activités telles que des recherches documentaires.

Ces heures d'accompagnement personnalisé sont assurées par les professeurs du collège.

Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (P.P.R.E.)

Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative est un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux besoins d'un élève lorsqu'il risque de ne pas maîtriser **les connaissances et les compétences du Socle Commun**.

Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève.

Au terme du P.P.R.E., les enseignants dressent un bilan pour décider, de sa poursuite, de son interruption, de la révision de ses objectifs ou de l'introduction de nouveaux objectifs.

Le dispositif « Devoirs faits » hors temps scolaire

Le collège Marracq a mis en place le dispositif « Devoirs faits ».

C'est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement des tâches demandées par les professeurs. Ce n'est pas un cours supplémentaire mais un moment privilégié pour que l'élève donne du sens à son travail personnel.

« Devoirs faits » s'adresse à **tous les collégiens volontaires**. L'encadrement des élèves est assuré par les professeurs, les assistants d'éducation, les volontaires en service civique

Le collège Marracq propose 4 heures d'accueil par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h00.

L'Utilisation des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication

Un Espace Numérique de Travail est mis à la disposition de la communauté éducative.

L'objectif est de dispenser, à chaque futur citoyen, la formation qui lui permettra de faire une utilisation raisonnée et efficace des Technologies de l'Information et de la Communication. C'est ainsi que le Collège Marracq a développé :

- Le cahier de texte numérique
- Les manuels numériques.

◆ Les options au Collège Marracq de la 6^{ème} à la 3^{ème}



En 6^{ème}, la langue vivante 1 (LV1) est l'Anglais : 4 heures par semaine.

Il est possible de choisir une option supplémentaire parmi les options facultatives suivantes :

◆ **Section bi langue Anglais-Allemand ***

4 heures d'Anglais et 1 à 2 heures d'Allemand par semaine.
Poursuite de l'Allemand LV2 en 5^{ème}

- ◆ Des ateliers d'initiation au chinois seront proposés en classe de 6ème

◆ **Bilingue Basque**

L'Histoire Géographie, les Mathématiques et la Technologie sont les matières enseignées en langue basque, disciplines auxquelles s'ajoutent 3 heures de pratique linguistique.

◆ **Option Basque**

2 heures d'apprentissage de la langue et de la culture de la 6^{ème} à la 3^{ème}

◆ **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) : 4 heures par semaine**

Sous réserve des résultats du Conservatoire

Les classes à horaires aménagés musique offrent à des élèves motivés par cet art la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique avec des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

- Les enseignements musicaux du conservatoire de Bayonne sont assurés sur le temps scolaire (lundi après midi de 14 heures à 17 heures, vendredi de 16 heures à 17 heures)
- Les professeurs du collège et les enseignants du conservatoire se concertent afin de coordonner les enseignements
- Des activités et projets permettent aux élèves de se produire lors d'auditions spécifiques.

L'accueil dans ces classes se fait sur avis de la commission d'admission qui s'assure de la motivation et des capacités des élèves à suivre avec profit la formation dispensée.

Ces classes à horaires aménagés nécessitent l'organisation d'un emploi du temps particulier qui conditionne l'emploi du temps général de l'établissement. Nous avons cherché à faire en sorte que ces classes ne soient ressenties par les élèves et leurs parents comme des filières.

♦ La section sportive scolaire AVIRON

↳ Une séance hebdomadaire de 3 heures. Recrutement : Sélection sur dossier.

↳ L'intégration de la section sportive scolaire aviron implique l'achat d'une combinaison d'aviron (tenue spécifique pour cette activité) qui servira de tenue d'entraînement et de compétition pour votre enfant.

Le coût de cet équipement est estimé à 40 Euros sachant que nous essaierons d'obtenir le meilleur prix possible en effectuant un achat groupé.

↳ Participation obligatoire à l'Association Sportive du Collège (AS affiliée à l'UNSS) le mercredi après-midi de 13 h 30 à 15 h 30.

Ces séances seront des séquences d'entraînement en alternance avec des compétitions sachant que les élèves ne seront pas sollicités tous les mercredis.

Les responsables de la section (éducateurs du club + professeur référent) travaillent en étroite collaboration pour définir la charge physique hebdomadaire optimale pour chaque élève.

Le but est d'obtenir un programme sportif équilibré entre les entraînements de la section et ceux du club afin d'éviter un surentraînement qui serait contre-productif.

Des séances de repos seront observées par les élèves, si cela s'avère nécessaire et opportun.

Le suivi scolaire des élèves est un des objectifs prioritaire de la section.

♦ La section sportive scolaire RUGBY

↳ Une séance hebdomadaire de 3 heures. Recrutement : Sélection sur dossier.

↳ Participation obligatoire à l'Association Sportive du Collège.

↳ Suivi scolaire assuré par les professeurs responsables de la section.

Le but de la section sportive est de placer les jeunes dans les meilleures conditions possibles pour mener à bien à la fois leur formation sportive et leur réussite scolaire.

↳ Les sélections ne constituent pas une inscription au Collège Marracq en section sportive scolaire Aviron ou Rugby.

D'une part, c'est le chef d'établissement du collège qui, après étude des dossiers scolaires et concertation avec les professeurs, en propose à M. l'Inspecteur d'académie la liste des élèves retenus dans la section.

Puis, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées Atlantiques, décide de l'affectation des élèves dans la limite des capacités d'accueil.

Les familles dont le lieu de résidence ne correspond pas au secteur de recrutement du collège Marracq **doivent effectuer une demande de dérogation auprès de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) afin de solliciter une affectation au Collège Marracq.**



En 5^{ème}, l'apprentissage de l'Anglais en LV1 se poursuit : 3 heures par semaine et une seconde langue vivante (LV2) doit être choisie :

- Allemand (2h30 par semaine)
- Chinois (2h30 par semaine)
- Espagnol (2h30 par semaine)

Si l'élève n'a pas choisi d'option facultative en 6^{ème}, il est possible qu'il opte pour une option supplémentaire parmi les options facultatives suivantes :

♦ **Option Latin langue et culture de l'antiquité (LCA)**

Dès la classe de 5^{ème}, les élèves ont la possibilité de s'inscrire à l'option Latin qui exige, comme l'étude de toute autre discipline, de la rigueur et de la régularité dans l'apprentissage. Cette option n'est pas réservée à quelques élèves.

Son apprentissage développe notamment, la rigueur, la méthode, l'esprit d'analyse et donne un éclairage historique.

- 2 heures de Latin en 5^{ème} et 3^{ème} ;
- 3 heures de Latin en 4^{ème}

♦ **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) *** : 4 heures par semaine
Sous réserve des résultats du Conservatoire

♦ **La section sportive scolaire AVIRON *** - séance hebdomadaire de 3 heures

♦ **La section sportive scolaire RUGBY *** - séance hebdomadaire de 3 heures

* **Dans la mesure des places disponibles et sous réserve de l'accord des enseignants**



En 4^{ème} et 3^{ème}, l'élève poursuit l'apprentissage des 2 langues vivantes et, éventuellement, de l'option facultative.

Si l'élève n'a pas choisi d'option facultative en 5^{ème}, il est possible qu'il opte pour une option supplémentaire parmi les options facultatives suivantes :

♦ **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) *** : 4 heures par semaine
Sous réserve des résultats du Conservatoire

♦ **La section sportive scolaire AVIRON *** - séance hebdomadaire de 3 heures

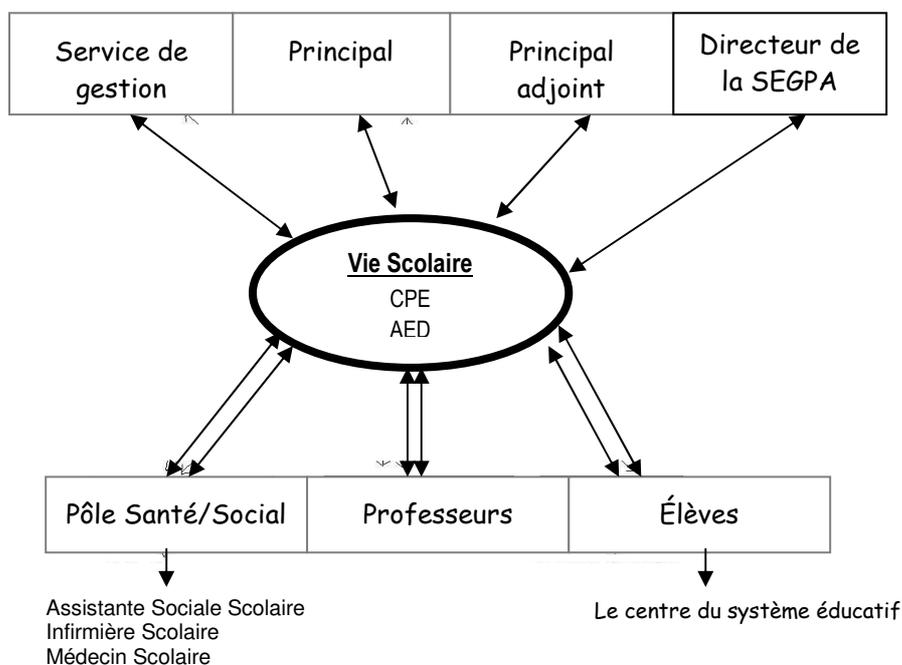
- ♦ **La section sportive scolaire RUGBY *** - séance hebdomadaire de 3 heures
- ♦ **Langue et Culture Anglaise** (option limitée à 30 élèves) : 2 heures par semaine

* **Dans la mesure des places disponibles et sous réserve de l'accord des enseignants**



- ♦ Il est impossible de cumuler plusieurs options facultatives ;
- ♦ Toute option facultative commencée en 6^{ème} doit être poursuivie jusqu'à la 3^{ème} (sauf situation exceptionnelle)
- ♦ Toute dérogation obtenue par choix d'une option ne peut entraîner l'arrêt de cette option.

◆ Le service de la Vie Scolaire



Le service de la Vie Scolaire est en charge des élèves en dehors du temps de cours proprement dit (lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité d'un enseignant).

Les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et les Assistants d'Éducation (AED) participent à l'accompagnement sur le plan personnel de l'élève ; l'équipe Vie Scolaire est un relais important entre les familles, les élèves, et les autres personnels de l'établissement.

Les principes fondamentaux s'articulent autour de valeurs telles que :

- Le respect de soi, des autres, des biens publics ou privés
- L'apprentissage de la responsabilité
- L'éducation à la citoyenneté
- Le partage et la solidarité

◆ La scolarité en collège

La classe de 6^{ème}

La classe de 6^{ème}, fin du cycle 3, accueille de façon indifférenciée, tous les élèves issus du CM 2. Les élèves de 6^{ème} bénéficient,

- de deux heures d'Accompagnement Personnalisé
- d'heures d'utilisation du Centre de Documentation et d'Information (CDI).

Le cycle 4 : de la 5^{ème} à la 3^{ème}

L'objectif de ce cycle est de fortifier et développer des apprentissages généraux pour favoriser la maîtrise progressive des savoirs fondamentaux.

Les élèves bénéficient d'innovations pédagogiques pour un enrichissement progressif.

La classe de 3^{ème} est un temps fort de la scolarité de l'élève. C'est à l'issue du cycle 4 que se décide une poursuite d'étude. L'élève peut affiner son projet grâce à des recherches au CDI, à des stages en entreprise, à des mini stages en établissement, en rencontrant le psychologue de l'éducation nationale (ex Copsy), en s'adressant à l'équipe éducative.

◆ Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.)

Lieu d'apprentissage, lieu d'animation, lieu de lecture, lieu de recherche... le CDI du collège est un espace singulier aux activités plurielles...

Les élèves peuvent venir pendant les heures vacantes laissées dans leur emploi du temps, mais également avec leur professeur.

Lors d'activités ponctuelles et programmées,

- Travail de recherche,
- Compte rendu écrit ou oral,
- Présentation thématique,
- Participation à un concours scolaire,
- Rencontre avec un auteur,
- Visite d'une exposition,
- ...

Il est à noter toutefois, que l'accès libre au CDI n'est pas toujours possible en raison de ces séances pédagogiques organisées pour les élèves.

En résumé, Accueillir, Venir, se Former, s'Organiser, Trouver, s'Interroger, Produire, Communiquer, Échanger, s'Informar, Emprunter, Respecter, s'Orienter et... Revenir, sont les maîtres mots de notre CDI.

◆ Favoriser l'information et le suivi des élèves

- ◆ L'équipe des professeurs échange régulièrement avec les parents d'élèves, explique le travail attendu, présente le bilan, donne des conseils, guide l'élève.
- ◆ Les notes en travaux à effectuer et les bulletins trimestriels sont consultables sur internet.
- ◆ Le professeur principal, les professeurs, l'équipe de direction, restent à la disposition des familles pour des entretiens individuels.
- ◆ Des réunions Parents – Professeurs sont organisées au cours du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre ; au 2^{ème} trimestre, les rencontres se font à l'initiative des professeurs de la classe et ne s'adressent qu'aux familles sollicitées. Il est toujours possible de rencontrer les enseignants de la classe en dehors de ces soirées, en sollicitant un rendez-vous par le truchement du carnet de liaison.
- ◆ Une cellule de veille se réunit également de manière régulière pour faire le point sur les difficultés que peuvent rencontrer certains élèves.

◆ La SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Les classes de SEGPA accueillent des élèves ayant des besoins scolaires spécifiques. L'ensemble de l'équipe éducative pratique une pédagogie basée sur la différenciation et l'individualisation.

Les enseignements sont assurés par :

- des professeurs des Écoles
- des professeurs du collège
- des professeurs de Lycées Professionnels

La formation des élèves de SEGPA conjugue des enseignements généraux et des activités pratiques en atelier préparant à l'accès à une formation professionnelle.

En fin de cursus, ils présentent le certificat de formation générale (CFG) et certains, le diplôme national du brevet, série professionnelle.

L'objectif de la SEGPA est, en fin de 3^{ème}, de permettre à chaque élève de s'inscrire dans une poursuite d'étude, généralement qualifiante un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), soit dans un Lycée Professionnel, soit par la voie de l'apprentissage.

◆ Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire

- L'ULIS 1

Créée à la rentrée 2010, l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire accueille 10 élèves de 11 à 15 ans habitant dans un rayon de 90 kilomètres qui présentent des troubles cognitifs ainsi qu'une fatigabilité importante.

Issus de CLIS (Classe d'Inclusion Scolaire), d'établissements spécialisés de type ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique), et IME (Institut Médico Educatif) ou venant du cursus ordinaire en élémentaire ou collège, ils sont pris en charge par un professeur des écoles spécialisé ainsi qu'un(e) Accompagnant(e) d'Élève en Situation de Handicap (AESH).

Ces personnes vont les suivre durant toute leur scolarité de collège et les aider à préparer leur orientation scolaire ou professionnelle.

Ces élèves ont envie de travailler, de bien faire. Leur scolarité s'articule autour de deux axes. D'une part, ils bénéficient de temps de prise en charge dans le dispositif ULIS où la pédagogie et les rythmes sont adaptés à leurs besoins particuliers ainsi qu'à leur niveau. Par ailleurs, étant rattachés et inscrits dans une classe d'inclusion, dont ils suivent les enseignements en fonction du projet d'inclusion.

A partir de la troisième année, ils ont la possibilité, comme les élèves de SEGPA, de suivre des stages en entreprise ou au sein des CFA par le biais de partenariats. En dernière année, ils peuvent présenter le Diplôme National du Brevet ou le Certificat de Formation Générale.

En parallèle, ces élèves bénéficient de soins adaptés dans des SESSAD (Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile), à l'Hôpital de jour ou dans les CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique).

- L'ULIS 2

L'ULIS 2 a été créée à la rentrée 2013. Elle accueille des élèves souffrant de troubles autistiques.

Ce trouble global du développement fait partie des TED Trouble Envahissant du Développement (selon la classification du DSM IV), et des TSA troubles du spectre autistique. Il se manifeste avant l'âge de trois ans et se traduit par des difficultés de communication, d'apprentissage et d'adaptation à la vie quotidienne.

Les enfants autistes sont pris en charge par un professeur des écoles spécialisé ainsi qu'une Accompagnante d'Enfant en situation de Handicap (AESH).

Ces personnes vont les suivre durant leur scolarité au collège et les aider à préparer leur orientation scolaire ou professionnelle.

Procédure de sollicitation d'une aide humaine, matérielle et/ou d'un aménagement de scolarité

- a) La famille constitue un dossier auprès de la MDPH ;
- b) Après étude, la MDPH notifie la décision arrêtée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en situation de handicap (CDAPH) :
 - **une aide individuelle** et la quotité hebdomadaire
 - **une aide mutualisée**
 - **une aide en matériel**
 - **un aménagement du temps scolaire**
- c) La MDPH transmet la notification à la famille et à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour qu'en soit assurée la mise en oeuvre.

◆ L'Association Sportive



Affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Association Sportive du Collège fonctionne le mercredi après-midi.

- Elle permet à tous, l'accès à la pratique d'activités sportives, offrant la possibilité de découvrir ou d'approfondir ses compétences quelque soit son niveau.
- Cette éducation se fera par l'exercice réel de la vie dans le respect des règles
- Ce cadre contribue à aider l'élève à respecter le contrat qu'il passe avec lui-même, avec ses camarades, avec l'enseignant. Il est acteur de son engagement.
- Cette formation passe uniquement par l'exercice concret des responsabilités, par la prise d'initiatives et de décisions.

◆ Le Foyer Socio-éducatif



Le Foyer Socio-éducatif est une Association constituée au sein du Collège. Elle participe à la mise en place d'activités diverses. Elle vise également à développer le sens des responsabilités.

Tous les élèves en sont membres de droit sous réserve d'une adhésion qui n'est pas obligatoire mais volontaire.

L'argent des cotisations sert entre autres à financer une partie du coût des voyages pédagogiques, l'achat de matériel pour le fonctionnement des clubs ou des activités ayant lieu pendant la pause méridienne.

◆ La Restauration Scolaire

La Restauration du Collège Marracq répond à deux exigences :



- Garantir la qualité nutritionnelle des repas
- Éduquer au Goût, à la Nutrition et à la Culture Alimentaire

Le collège assure directement la confection des repas.

Les menus répondent à leur réglementation en vigueur (plan national nutrition santé). Ils sont adaptés aux besoins nutritionnels des élèves et préservent l'équilibre alimentaire en :

- ◆ Diminuant les apports lipidiques ;
- ◆ Augmentant les apports de fibres et de vitamines ;
- ◆ Augmentant les apports en fer

De plus, le collège Marracq est engagé de longue date dans une démarche d'utilisation d'aliments issus de la culture Biologique et de la Filière Courte qui représentent 56% des achats.

Hors crise sanitaire, chaque jour, des veloutés, des soupes, des crudités sont proposés en libre service aux élèves, en plus d'un vaste choix d'entrées, de plats principaux et de desserts.

Notre équipe de cuisiniers est mobilisée à chaque instant pour offrir le meilleur service aux élèves mais aussi participer à leur éducation du goût. Ils s'appuient également sur l'organisation d'animations comme la visite d'une ferme biologique.

La pause méridienne est un temps privilégié, un moment important autour d'un repas de qualité que l'on déguste dans un cadre agréable.

Qualité nutritionnelle des produits, variété des plats, équilibre alimentaire, soins apportés à la présentation, qualité d'accueil, passion sont les maîtres mots de notre Service de Restauration.



Notes